

À Paris, le 07 décembre 2018

OBJET : Relevé de décisions de la séance du 6 décembre 2018

Réunie le 6 décembre 2018, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

Affaire 19 – ASC DENAIN VOLTAIRE (PRO B)

Rencontre de PRO B ASC DENAIN VOLTAIRE / BC GRIES OBERHOFFEN (5e journée - 09/11/2018) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **Une amende financière de 500 euros ferme.**

Affaire 20 – ASC DENAIN VOLTAIRE (PRO B)

Rencontre de PRO B HERMINE DE NANTES / ASC DENAIN VOLTAIRE (6e journée - 16/11/2018) :

- Manquement aux dispositions de l'Article 321 des règlements de la LNB « *Inscription obligatoire de dix joueurs sur la feuille de marque* ».

- **Une amende financière de 1 000 euros ferme.**

Affaire 23 – Monsieur Jean-Denys CHOLET (Entraîneur ELAN CHALON)

Rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / ELAN CHALON (11^e journée - 24/11/2018) :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

- **Trois (3) matches de suspension ferme (dont un (1) par révocation du match avec sursis prononcé par la Commission le 12 avril 2017). Cette décision prendra effet sur les matches suivants :**

- J13 Jeep® ÉLITE : SIG STRASBOURG / ELAN CHALON
- J14 Jeep® ÉLITE : ELAN CHALON / LE MANS SARTHE BASKET
- J15 Jeep® ÉLITE : CHOLET BASKET / ELAN CHALON

Affaire 24 – Monsieur Jimmy VÉROVE (Assistant coach ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ)

Rencontre de Jeep® ÉLITE ELAN BEARNAIS PAU LACQ ORTHEZ / ELAN CHALON (11^e journée - 24/11/2018) :

- Actes, gestes ou paroles contraires à la discipline du jeu et/ou relevant d'un comportement antisportif perpétrés sur et/ou autour de l'aire de jeu, avant, pendant ou après une rencontre officielle ou toute activité organisée par la LNB (cf. article 10 section 2 des règles de discipline).

➤ **Deux (2) matches de suspension ferme. Cette décision prendra effet sur les matches suivants :**

- J13 Jeep® ÉLITE : ELAN BEARNAIS / LE MANS SARTHE BASKET

- J14 Jeep® ÉLITE : BCM GRAVELINES-DUNKERQUE / ELAN BEARNAIS